

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Mme A. d'ANDRIMONT
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

V/Réf : U2013/YS/9120
N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.179/s.539
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 44-46 / angle rue des Ménapiens.
Isolation des façades, ajout de deux fenêtres (côté Ménapiens) et fermeture des terrasses
arrière (régularisation partielle).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme A. d'Andrimont)

En réponse à votre lettre du 6 juin 2013, en référence, reçue le 10 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 26 juin 2013.

La demande concerne un immeuble à appartements situé dans la zone de protection du bien sis avenue de Tervueren, 64.

La demande vise à démonter l'ensemble du revêtement de façade à partir du 1^{er} étage jusqu'à la toiture, à traiter la structure et à recouvrir le tout d'un crépis sur isolant polyuréthane (+ 5cm d'épaisseur).

La demande vise aussi à régulariser l'ajout de deux fenêtres percées dans la façade de la rue des Ménapiens et la fermeture de terrasses arrière.

A l'examen du dossier, il apparaît que ces interventions n'ont pas d'impact sur le bien protégé situé à proximité.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.